ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 84 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en 1997, le Régime de rentes du Québec impose aux rentes de retraite des personnes recevant une prestation d'invalidité entre 60 et 65 ans, une pénalité identique à celle applicable aux personnes choisissant volontairement de prendre une retraite anticipée;

CONSIDÉRANT QU'en 2022 le projet de loi n° 17 entraine une diminution de cette pénalité, mais la maintient en vigueur, et que les personnes visées demeurent privées de près du quart de leur rente de retraite;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, un avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande l'abolition de la pénalité;

CONSIDÉRANT QU'à partir de 2024, les rentes d'invalidité des bénéficiaires seront substantiellement coupées lorsqu'ils atteignent 60 ans, les forçant indirectement à demander une rente de retraite anticipée;

CONSIDÉRANT QUE la pénalité vise spécifiquement un groupe particulièrement vulnérable, soit des personnes à la fois ainées et en situation de handicap, et entraine leur appauvrissement;

CONSIDÉRANT QUE la pénalité va à l'encontre des valeurs sociales et d'inclusivité qui sont intrinsèques à la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est la seule province canadienne à imposer une telle pénalité;

CONSIDÉRANT QUE l'incapacité à occuper un emploi rémunérateur n'est jamais un choix et que la demande d'une rente d'invalidité est souvent imposée par les assureurs.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec que soient retirées toutes pénalités aux rentes de retraite suite à une prestation d'invalidité ainsi que toute mesure contraignant directement ou indirectement les bénéficiaires à demander une rente de retraite anticipée.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

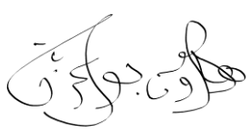

Haroun Bouazzi
Député de Maurice-Richard

20 février 2024
Date de signature de l'extrait